tant de leur nationalité; certificat de radiation de la liste électorale de leur résidence antérieure et récépissé de changement de domicile ou pièce attestant que les demandeurs habitaient Roubaix avant le 1er octobre 1920. (Ceux qui ont effectué un changement de domicile ne sont pas astreints à une résidence de 6 mois et peuvent se faire inscrire de suite).

Les électeurs qui ont changé d'adresse ou de domicile sont instamment priés d'en faire la déclaration dans le plus bref délai.

— **LISEZ-VOUS le « Dimanche du Journal de Roubaix » ?**

— Non; comment se le procurer?

— Mais chez les dépositaires du journal ou en le demandant aux vendeurs qui le déposeront chez vous, chaque semaine, pour 10 centimes. Illustré, imprimé sur un beau papier glacé, il publie dans chaque numéro un conte, des articles d'actualité et tous les documents de l'occupation allemande. C'est une bonne lecture pour la famille où chacun y trouve son agrément.

Demandez le numéro de cette semaine pour vous rendre compte.

REGISTRE DU COMMERCE; PROROGATION DES DELAIS; URGENCE DES INSCRIPTIONS. — La Chambre de Commerce de Roubaix nous communique ce qui suit :

Les délais d'immatriculation qui expiraient le 31 décembre dernier ont été prorogés jusqu'au 30 juin 1921, par la loi du 30 décembre 1920.

Le législateur, en accordant cette prorogation, a seulement voulu faciliter l'application de la loi, et son intention serait méconnue s'il en résultait un ralentissement dans le dépôt des déclarations aux greffes des Tribunaux de Commerce, dont la conséquence serait de placer les greffiers, aussi bien que le public, au mois de juin prochain, en présence des mêmes difficultés et du même encombrement qui ont rendu nécessaire la loi du 30 décembre 1920.

En vue d'éviter une pareille éventualité et de permettre la constitution, le plus rapidement possible, d'un registre du commerce complet, de nature à rendre tous les services que les commerçants sont en droit d'en attendre, M. le ministre du Commerce rappelle la nécessité d'activer, dès maintenant et le plus possible, les immatriculations qui pourraient n'avoir pas encore été requises.

COMMISSION ARBITRALE DES LOYERS — Cantons Est et Ouest. — Le tirage au sort des assesseurs de la 9e Commission arbitrale des loyers (cantons Est est Ouest de Roubaix), aura lieu dans la Salle de la Justice de Paix, rue du Grand-Chemin, le Lundi 24 janvier, à 11 h. 30.

LES DECORES DE LA MEDAILLE MILITAIRE DE ROUBAIX ET DES COMMUNES VOISINES. — On nous prie de publier ce qui suit :

Assemblée générale le dimanche 23 janvier, à 15 heures, au siège social, 2, rue du Grand-Chemin.

Les décorés de la médaille militaire non inscrits à la société sont très cordialement invités à assister à la réunion, au cours de laquelle des communications très importantes seront faites : Proposition de loi sur les pensions civiles et militaires : indemnité de cherté de vie ; son allocation aux petits retraités ; relèvement du taux des arrérages attribués à la médaille militaire ; secours et allocations en cas de décès ; étude en vue de créer à Roubaix une « Maison des Médaillés militaires ».

Les témoignages de sympathie que les médaillés militaires ont rencontrés jusqu'à ce jour dans notre cité permettent d'espérer que l'œuvre entreprise sera féconde en résultats.

ASSOCIATION DES PRISONNIERS DES 9 ET 10 OCTOBRE 1914. — On nous communique :

Le Comité de l'Association des Prisonniers des 9 et 10 octobre 1914 prie tous ses adhérents de bien vouloir assister à la réunion générale qui aura lieu le lundi 24 janvier 1921, à 18 heures. Des communications intéressantes seront faites. Le Comité serait reconnaissant aux membres de l'Association n'ayant pas encore payé leur cotisation, de le faire à l'issue de la réunion. Des membres du Comité se tiendront à leur disposition.

FEDERATION DES SYNDICATS COMMERCIAUX DETAILLANTS DE ROUBAIX ET SES CANTONS. — Patentes de 1919. — On nous prie d'insérer :

En réponse aux nombreuses demandes de renseignements qui lui sont parvenues, la Fédération des Syndicats commerciaux détaillants informe les commerçants que les sommes dues pour les patentes de 1919, qui sont payables en ce moment, peuvent être imputées sur les dommages de guerre.

Des imprimés pour ces demandes d'imputation sont déposés aux bureaux des percepteurs ; en plus des renseignements qui figurent sur ces imprimés, il faut inscrire le numéro de dépôt du dossier et la Commission cantonale où a eu lieu le dépôt.

Les commerçants qui ont confié leur dossier à la « Mutuelle des Sinistrés », peuvent obtenir le numéro de dépôt de leur dossier, en en faisant la demande au siège de la « Mutuelle des Sinistrés », 131, rue Nationale, à Lille ; joindre un timbre pour réponse.

Par la même occasion, la Fédération a le plaisir d'annoncer aux détaillants qu'à la dernière réunion du bureau fédéral, M. Albert Goethaels, commerçant en faïences, a été élu président de la Fédération des Syndicats commerciaux détaillants de Roubaix et ses cantons.

VERIFICATION DES POIDS ET MESURES EN 1921. — En 1921, les poids, mesures et appareils de pesage reconnus exacts devront porter la lettre B (arrêté préfectoral du 20 décembre 1920).

Les intéressés figurant aux rôles des poids et mesures de l'année 1920, seront avisés du jour de la vérification par un bulletin de convocation qui leur sera remis par un agent de la police municipale.

Les marchands forains et ambulants doivent, sans avis préalable, présenter leur matériel au bureau de vérification, 3, rue de la Redoute, les samedis, de 9 heures à midi.

Les commerçants ou industriels, qui ont ouvert un établissement depuis la dernière vérification, en faisant usage de poids et mesures ne portant pas le poinçon annuel obligatoire, doivent, au plus tôt, régulariser leur situation au bureau de la vérification, les samedis d'ouverture.

L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LOUIS XVI. — On nous prie de publier la communication suivante :

« Selon la tradition, une messe, demandée par le Comité d'« Action Française de Roubaix », sera célébrée demain, vendredi, 21 janvier, au Maître-Autel de l'Eglise Saint-Martin, à 8 heures, en mémoire de Louis XVI, Roi-Martyr. Tous les patriotes et tous les catholiques sont invités à y assister. »

A L'ASSOCIATION DES COMPTABLES. — L'Association régionale de comptables s'est assuré le concours de Me Ruffelet, avocat, qui traitera dimanche prochain, à 10 h. ½, au local de l'Association, café Belle Vue, 10, un sujet de toute actualité : « Le Moratorium et le règlement transactionnel. »

L'HARMONIE DU MOULIN vient de procéder au renouvellement de son Comité, qui est constitué comme suit : Président : M. Edouard Gille; vice-président, M. Adolphe Blanquart; secrétaire, M. Henri Vannieuwenhuyse ; trésorier, M. Victor Ferret ; porte-drapeau, M. Julien Wagnon; bibliothécaire, M. Jules Florin; sergent d'habillement, M. Charles Verbrugge; commissaire, M. Eugène Creuelle ; doyen, M. R. Vanderghuste ; directeur, M. Julien Colin; sous-chef, M. Eugène Dubolpaire.

La société, maintenant bien reconstituée, se dispose, avec le concours assidu de ses membres, à prendre part aux manifestations musicales en honneur dans notre cité.

LA SOCIÉTÉ DES MEDAILLÉS DU TRAVAIL ET DE L'INDUSTRIE a donné son banquet annuel dimanche à 13 h., dans la salle des fêtes du Café Mathys, 63, rue de Launoy, sous la présidence de M. Alphonse Duthoit, président, qui avait à ses côtés MM. les membres du Comité et le représentant du « Journal de Roubaix ».

Malgré le vide causé par la grande tourmente qui prive cette intéressante phalange de plus de trente de ses membres, les médaillés de l'industrie étaient très nombreux.

A l'heure des toasts, M. Duthoit a excusé M. Eugène Motte, président d'honneur, actuellement en Pologne, qui a adressé ses meilleurs souhaits à la société des décorés du travail dont il reste justement fier d'être le président d'honneur tout en formant des vœux pour sa prospérité et en rendant justice au mérite des braves travailleurs. Il a excusé également MM. Lœil, vice-président, et L. Lecomte, secrétaire, empêchés.

Dans une allocution émue, M. Duthoit adresse un sympathique souvenir aux sociétaires disparus, et compte sur la collaboration des membres présents pour amener des recrues, de façon à reconstituer la société d'avant-guerre. La situation financière, dit-il, est très favorable, grâce à la continuation du concours financier des membres honoraires, qui ont promis de s'intéresser à la marche de la société, ce qui nous permettra, à notre tour, d'assister, dans la mesure de nos moyens, ceux qui pourraient avoir recours à notre appui.

Au cours de la soirée, M. le Président a remis trois jolies gerbes de fleurs à MM. Art. Her, Edm. Debruyckère et Caniaux, qui ont reçu la médaille de vermeil pour les 50 années de bons et loyaux services rendus dans leurs maisons professionnelles.

M. A. Her a répondu au nom des nouveaux décorés aux aimables paroles du président et au vivat de l'assemblée.

La soirée s'est terminée par un concert intime au cours duquel on a applaudi de très bons chanteurs.

SOCIETÉ DES MEDAILLÉS ANCIENS COLONIAUX FRANÇAIS. — La réunion trimestrielle a eu lieu dimanche à 17 h. au local, Café de la Poste, rue du Vieil-Abreuvoir, sous la présidence de M. Deleplace, vice-président, remplaçant M. A. Zund, président, indisposé.

M. A. Beaucamps a exposé la situation financière qui est très prospère et la cotisation mensuelle a été fixée à 1 fr. à partir du mois de janvier. Afin de faciliter l'accession aux nouveaux coloniaux, il a été décidé qu'une réunion ordinaire aurait lieu chaque mois, et une réunion trimestrielle obligatoire tous les trois mois.

Après avoir admis plusieurs nouveaux sociétaires et constitué le Comité, on a traité différentes questions d'ordre intérieur et la séance a été levée.

L'ORPHEON DES ANCIENS COMBATTANTS a fêté, dimanche, l'anniversaire de sa fondation en un banquet intime, qui réunissait tous ses membres, à 14 heures, au local, Café Dubus, rue du Chemin-de-Fer, sous la présidence de M. Gaston Lelousssey, président, entouré des membres du Comité.

Au dessert, M. Lelousssey a rappelé l'origine de la Société et constaté avec satisfaction sa marche ascendante, et exprimé l'espoir de voir les membres de cette intéressante corporation, assister avec assiduité à toutes les réunions. Un concert très réussi, au cours duquel des chanteurs de talent se sont fait applaudir, a suivi ce banquet, qui s'est clôturé par un bal de famille des plus animés.

L'INFANTICIDE DU BOULEVARD GAMBETTA. — Descente du Parquet. — L'autopsie. — Le Parquet, représenté par M. Gobert, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Flahaut, s'est transporté, mercredi après-midi, à l'Hôpital de la Fraternité, pour interroger la jeune Geneviève Carton, qui, il y a quelques jours, avait jeté son enfant dans une fosse d'aisance, au domicile de son patron, boulevard Gambetta.

L'inculpée a confirmé la déclaration qu'elle avait faite à M. Auséau, commissaire de police du 8e arrondissement, qui l'avait déjà interrogée.

Pendant ce temps, M. le docteur Delahousse, médecin-légiste, pratiquait l'autopsie du petit cadavre qui, d'après les constatations, était né viable et à terme. Le parquet a regagné Lille dans la soirée.

Geneviève Carton, qui est gardée à vue, sera transférée à la maison d'arrêt, dès que son état le permettra.

A LA GLANEUSE, 17, contour Saint-Martin. Du 20 au 30 janvier, vente réclame de chaussures Baisse 20 0/0 sur tous les articles. 67328d

LE VOL D'UN PORTEFEUILLE. — Double arrestation à Lille. — La gendarmerie de Lille a arrêté, à Hellemmes, un sieur André Dufour, 24 ans, originaire de Rosendael, et son amie, Germaine Grossi, qu'on recherchait pour escroqueries commises dans la région. Dufour se serait emparé, à Roubaix, le 4 janvier dernier, d'un portefeuille contenant une somme de 100 francs en coupures, divers papiers et un titre de congé illimité au nom de M. Desobry, de Croix. Dufour utilisait ces pièces d'identité.

VINS ET LIQUEURS DE MARQUES. Vente au détail au prix du gros 126, Rue de Mouvaux, Roubaix. 67323

LA DISPARITION DE 2.000 FRANCS. — Nous avons relaté, dans notre précédent numéro que M. Charles Tielmans, cabaretier, 15, rue d'Epinal, avait constaté la disparition d'une somme de 2.000 francs.

M. Tielmans étant rentré en possession de son argent, a retiré la plainte qu'il avait déposée contre la dame inculpée.

HALLE FLIPO. Beurre baisse de 1 fr. au kilo. 15 fr., excellent 17. Port-Salut 10 fr., Gruyère, Hollande, Chester 8 à 12 fr. Café extra 10 fr. Pain d'épices 4 et 4 fr. 50. Vin de 1.60 à 2.50. Mise en vente jambons 12 et 13 fr. le k. 67334d

UNE SERIE DE VOLS. — Rue Daubenton, 130. — Mardi, vers 19 heures, M. Arthur Ségers, marchand forain de tissus, s'est aperçu, en pénétrant dans son magasin de vente, qu'on lui avait soustrait, tant à la vitrine qu'à l'intérieur, quatre coupes d'étoffes diverses, deux douzaines de bas et chaussettes, une douzaine de chemises de femme et six fourrures renards et putois, le tout d'une valeur de 1.170 francs.

— **Grande-Rue, 220.** — Durant la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs, profitant du vacarme de la tempête, ont pénétré, par escalade, dans la cour de l'habitation de M. Léon Planquart, entrepreneur de maçonnerie. Ils y ont enlevé 30 poules et coqs et 5 canards, d'une valeur globale de 700 francs.

— ***Rue d'Alma, 139.*** — Dans la matinée de mercredi, M. Paul Bourgeois, demeurant rue Hoste, 30, à Wattrelos, employé à la Société Générale d'Entreprises, a constaté la disparition de sa bicyclette, d'une valeur de 250 francs, qu'il avait placée, il y a quelques jours, dans le garage intérieur de cet établissement.

La police, avisée de ces différents méfaits, a ouvert une enquête et opère toutes recherches en vue d'en découvrir les auteurs.

MENUS FAITS. — Pour avoir circulé, sans nécessité, sur la gauche de la chaussée, un cycliste s'est vu dresser procès-verbal.

CROIX

FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS BELGES (Section de Croix-Wasquehal). — A la suite de la première assemblée générale, la Commission de la Section a été composée ainsi qu'il suit : Président actif, M. Edmond Janssens ; vice-président, M. Hubert D'Heur ; porte-drapeau, M. Oscar Corbet; secrétaire-trésorier, M. Maurice Hebben ; commissaires des fêtes : MM. Michel Quartier et Albert Vander Kerken ; vérificateurs des comptes, MM. Maurice Maerheyt et Henri Corbusier ; commissaires : MM. Charles Deman, Amand Moerman, Jules Cuveele, Gustave Raeymackers, Alphonse Moxhet.

Le siège a été fixé chez M. Hebben, 66, rue Mirabeau.

M. Hebben sera à la disposition des anciens combattants prisonniers d'Allemagne, dimanche après-midi 23 janvier, pour communication les intéressant.

CHOMAGE. — Paiement pour les possesseurs de la carte bleue pour la période du 20 au 31 décembre : premier jour, vendredi 21, 1 à 800, de 8 à 9 h.; 801 à 1600, de 9 à 10 h.; 1601 à 2.200, de 10 à 11 h.; 2201 à 2500, de 11 à 12 h. — Deuxième jour : samedi 22, 2.501 à 3.200, de 8 à 9 h.; 3201 à 4000, de 9 à 10 h.; 4001 à 4700, de 10 à 11 h.; 4701 à 5000 de 11 à 12 h.

Se présenter à l'heure indiquée pour les numéros d'ordre.

— Inscriptions spéciales pour les chômeurs au Magasin central des charbons, 14, rue des Ogiers. Vendredi 21 courant, matin, pour le secteur Gare; vendredi 21, après-midi, pour le secteur Grande-Rue; samedi 22, matin, pour le secteur Roubaix; samedi 22, après-midi, pour le secteur Kléber. Se présenter avec la carte de charbon; 20 fr. les 100 kil.

WASQUEHAL

UNE CHUTE A LA TEINTURERIE HANNART. — Un ouvrier journalier, M. Auguste Constant, 52 ans, rue Denis-Papin, 22, a été blessé aux reins en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Butin.

CHOMAGE. — Paiement des secours en argent de la 27e période (12 jours), demain vendredi 21, aux Bains-Douches, de 9 à 10 h.

P'TIT QUINQUIN AU MIEL
LE DEMANDER
DANS LES MAISONS D'ALIMENTATION
Vente en gros : GESLOT & VOREUX. 67318

WATTRELOS

CHEZ LE PERCEPTEUR. — La Mairie nous communique :

« Le Maire de la ville de Wattrelos avise les habitants que la mise en recouvrement des rôles de « droits de visite des pharmacies » ; de « droits d'inspection des eaux minérales » et de « droits d'épreuve des appareils à vapeur », revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement entre les mains du percepteur, 97, rue de l'Industrie, à Roubaix, et que chaque contribuable est tenu d'acquitter, dans les délais prescrits, les sommes pour lesquelles il est porté. C'est à partir de ce jour que court le délai de trois mois accordé pour les demandes en décharge ou réduction.

» Les demandes en remise ou modération doivent être présentées dans les quinze jours du fait qui les motive. »

LES ALLOCATIONS TEMPORAIRES ALLOUÉES AUX HABITANTS PRIVÉS DE RESSOURCES. — Le paiement des secours en argent aux retardataires, pour la période du 22 novembre au 19 décembre 1920, aura lieu au Bureau de Bienfaisance, le vendredi 21 janvier, de 11 heures à midi.

UN MÉFAIT DE LA TEMPÊTE. — Un commerçant en vieux métaux, M. Vandeputte, demeurant à la Vieille-Place, se trouvait chez M. Vandenkerhuysse, garagiste, rue Carnot, et prenait livraison des marchandises qu'il venait d'acheter.

Tout à coup, un coup de vent violent secoua la grand'porte : celle-ci bascula et s'abattit sur M. Vandeputte.

Le personnel du garage se hâta de dégager M. Vandeputte qui reçut les soins de M. le docteur Broquet. Ce dernier constata des blessures sur tout le corps et de multiples contusions sur la figure.

Quelques semaines de repos seront nécessaires à M. Vandeputte pour son rétablissement.

ARRESTATION D'UN RECIDIVISTE DE LA FRAUDE. — La douane mobile de Roubaix a arrêté, sur le territoire de Wattrelos, un récidiviste de la fraude, Henri Vollekyndt, 53 ans, électricien, demeurant à Roubaix. Ce fraudeur essayait de franchir la frontière avec un chien de forte taille, puis l'aurait fait ensuite rentrer en France avec une charge de tabac. Remis à la gendarmerie, Henri Vollekyndt sera transféré à Lille, où, pour la trente-troisième fois, il sera écroué à la maison d'arrêt.

COMME DU BEURRE « ERA »
aux fruits d'Orient. Dépôt H. Germain, 10, Gde-Place, Tourcoing

LANNOY

FLERS

UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL aura lieu à la Mairie, le dimanche 23 courant, à 8 heures 30, sous la présidence de M. Lepers, maire.

A l'ordre du jour : Budget additionnel 1920. — Budget principal 1921. — Appréciation du Conseil sur la transformation des bains-douches en maternité. — Appréciation du Conseil sur l'opportunité d'achat de l'usine Bayer. — Divers.

FLERS-BREUCQ

LA RECONSTRUCTION DU PONT DU BOULEVARD. — Les travaux de reconstruction du pont du Breucq, sur le passage du Nouveau Boulevard, au-dessus de la Marque, sont commencés. Un pont définitif remplacera le pont provisoire en bois qui assure la circulation des véhicules et du tramway Mongy.

TOUFFLERS

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Deux accidents se sont produits dans les ateliers de M. Drouffe-Chevalier, fabricant de voitures. M. Norbert Benoit, toupieur, a eu deux doigts écrasés par une toupie ; il en résulte une incapacité de travail de 40 jours. — Un autre ouvrier, M. Augustin Dillies, a eu le doigt pris dans une raboteuse, ce qui nécessitera un repos de 20 jours.

LES SECOURS TEMPORAIRES seront payés à la Mairie, vendredi 21 janvier, de 9 h. à 10 h. Les retardataires ne seront plus payés.

LYS

RAVITAILLEMENT. — Vente libre : Café, 6.65 le kilo ; beurre de Normandie, 18.50 le kil.; sucre en carrés, 3.70 le kil.; vin, 1.65 le litre. Pour les autres denrées, consulter les affiches. Se munir de monnaie.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1920. — Naissances, 161; mariages, 149; décès, 53; soit un excédent de 108 naissances sur les décès.

WILLEMS

DIVAGATION DES CHIENS. — Une ménagère a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir laissé courir son chien dans la rue.

ANNAPPES

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira en session ordinaire, le dimanche 23 janvier, à 10 h., sous la présidence de M. Desruelles, maire.

A l'ordre du jour : Exposé de la situation budgétaire. — Questions relatives au monument aux morts pour la Patrie. — Questions diverses. — Demande de sursis d'incorporation. — Demandes d'allocations journalières. Assistance publique.

A LA MAIRIE. — Le maire informe ses administrés que, jusqu'à nouvel ordre et à partir du 24 janvier, le secrétariat de la Mairie restera ouvert au public le dimanche, de 10 h. à midi.

DÉCOUVERTE D'UN NOYÉ. — Mercredi, vers midi, une personne, longeant le fossé qui se trouve en bordure du bois d'Annappes, propriété du Comte de Montalembert, aperçut, émergeant de l'eau, le cadavre d'un homme. Elle en avertit la police et la mairie qui se préoccupèrent de retirer le corps du mort. Celui-ci put être facilement identifié. C'est un habitant de la commune, M. Emile Gruson, 61 ans, paveur, demeurant Grande-Rue, 115.

Gruson, aux dires de voisins, se trouvait encore chez lui vers 8 heures. La gendarmerie, qui a été avertie téléphoniquement, a ouvert une enquête et M. le docteur Detroy sera mandé en vue de l'autopsie. Le corps a été reconduit à son domicile.

SAILLY

LA DISTRIBUTION DES SECOURS TEMPORAIRES aura lieu vendredi 21 janvier, à la Mairie, à 9 heures.

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira samedi 22 janvier. A l'ordre du jour : Demande d'avance de dommages de guerre. Ouverture de crédits. Allocations militaires ; examen des demandes. Chômage.

CYSOING

L'AFFICHAGE DU PRIX DES BOISSONS. — Procès-verbal a été dressé à la charge de M. Henri Thomas, cafetier, rue de la Gare, 10, pour défaut d'affichage du prix des boissons.

Médaille de la Famille française

La médaille de la Famille française est attribuée aux mères de famille de notre région dont les noms suivent :

Médaille d'or. — Breye Edouard, née Vandendriessche Marie, à Tourcoing; 12 enfants. — Cornard Henri (veuve), née Ghesquier Emilie, à Linselles; 13 enfants. — Desmeréaux Léandre (veuve), née Cornard Sidonie, à Linselles; 10 enfants. — Decrouseaux J.-B., née Tricot Aimée, à Tourcoing; 11 enf. — Duquesnoy Charles (veuve), née Grave Marie, à Bondues; 10 enfants. — Rucquois Elisée, née Maeght Flore, à Roubaix; 11 enfants. — Villes J.-B. (veuve), née Versailles Marie, à Bondues; 12 enfants.

Médaille d'argent. — Mmes Dhalluin Martial, née Marissal Clémence, à Tourcoing; 8 enfants. — Dupret J.-B., née Nayes Adèle, à Tourcoing; 8 enfants. — Ferret Louis, née Rousseau Germaine, à Tourcoing; 9 enfants. — Leplat Cyrille, née Wittendal Philomène, à Tourcoing; 9 enfants. — Lybeert Félix, née Maret Delphine, à Tourcoing; 9 enfants. — Schroeyers Henri, née Dubois Angèle, à Flers; 8 enfants. — Vandamme Henri, née Dubois Marie, à Bondues; 8 enfants. — Vanhove Etienne, née Lion Sylvie, à Linselles; 8 enfants.

Médaille de bronze. — Mmes Berthe Edouard, née Pouillie Julie, à Linselles; 5 enfants. — Brabant Cyrille, née Halles Marie, à Flers; 6 enfants. — Breuvart Charles, née Flahaut Marie, à Ascq; 7 enfants. — Calleus Edouard, née Vanlierde Marie, à Flers; 7 enfants. — Couthier Edmond, née Krabanski Cécile, à Roubaix; 6 enfants. — Dassonville Albert, née Joire Madeleine, à Roubaix; 6 enfants. — Dewismes Paul, née Bourgeois Madeleine, à Tourcoing; 6 enf. — [illegible] Pierre, née Derain Marie, à Tourcoing; 5 enfan. — Dubus François, née Dubus Marie, à Flers; 5 enfants. — Dumortier Joseph, née Barbillon Marie, à Tourcoing; 5 enfants. — Ferrant Charles, née Deneuville Marie, à Linselles; 7 enfants. — Grave Léon, née Verstaevel Blanche, à Mouvaux; 5 enfants. — Loquet Victor, née Petit Marie, à Tourcoing; 6 enfants. — Maton Félix, née Becquart Marie, à Linselles; 6 enfants. — Montaigne Henri, née Bogaert Jeanne, à Mouvaux; 6 enfants. — Morant Etienne, née Picavet Aimée, à Linselles; 6 enfants. — Parmentier Auguste, née Carbenay Marie, à Baisieux; 5 enfants. — Plume Augustin, née Ducastel Marie, à Flers; 6 enfants. — Pollet Louis, née Croise Laure, à Linselles; 6 enfants. — Pollet Charles, née Lefebvre Elisa, à Linselles; 7 enfants. — Roger Léon, née Olivier Hélène, à Tourcoing; 5 enfants. — Tison Emile (veuve), née Règnes Marie, à Roubaix; 7 enf. — Vincent Georges, née Becquart Lucie, à Ronchin; 6 enfants. — Wattel Emile, née Descamps Marie, à Linselles; 7 enfants.

MERCIER Fres de PARIS
La plus importante exposition de MOBILIERS
A LILLE, 179, RUE NATIONALE

TOURCOING

AUJOURD'HUI, JEUDI 20 JANVIER :

Marché : de 8 h. à midi.

Caisse d'épargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 h.

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public de 10 h. à midi et de 14 à 16 h.

Bibliothèque communale : de 9 h. à midi et de 14 à 18 h.

Bibliothèque catholique, rue des Orphelins : de 14 h. 30 à 16 h.

Maison des Œuvres, rue de Tournai : A 19 heures 30, conférence par M. le chanoine Delsaux.

Théâtre municipal : A 20 h., « Gismonda ».

Une victime de l'escroquerie à « l'espagnole »

Un commerçant tourquennois se rend en Espagne. — Il y est délesté de 17.000 francs

Il y a quelques mois, un commerçant, M. D..., recevait une lettre d'un prétendu détenu politique incarcéré à Madrid. Ce dernier lui exposait sa situation et lui annonçait, en outre, que, possesseur d'une valise renfermant de fortes liasses de bank-notes et consignée dans une banque sise à Lyon, il aurait été très heureux de pouvoir faire la connaissance d'une honorable personne qui, moyennant *une récompense*, se chargeait de prendre livraison du trésor.

M. D... se rendit en Espagne, il y a quinze jours, où, en lui remettant la clef du coffre renfermant la précieuse valise, on le délesta, à titre de cautionnement, d'une somme de 17.000 francs.

A la banque de Lyon, où M. D... se présenta au retour, le directeur le reçut avec un léger sourire et lui déclara qu'il était la cinquième personne, depuis quatre jours, qui était victime dans ces conditions de l'escroc espagnol.

Le trop crédule Tourquennois a déposé plainte et une enquête a été ordonnée, mais il est vraisemblable qu'elle ne donnera aucun résultat.

L'audacieux cambriolage dans un atelier de constructions

Les malfaiteurs qui fracturèrent le coffre-fort arrêtés en Belgique. — L'un d'eux est un évadé de la prison de Poissy.

Dans la nuit du 11 au 12 janvier, un audacieux cambriolage, que nous avons relaté, était commis aux établissements de constructions mécaniques et de machines textiles de la Société A. Thibeau et Cie, anciennement François et Cie, 191, rue des Cinq-Voies.

Le 12, à cinq heures du matin, le veilleur de la maison remarquant qu'un carreau avait été brisé à la fenêtre du bureau du comptable, pénétra aussitôt à l'intérieur de la pièce et constata que le coffre-fort avait été fracturé.

Une somme de 13.000 francs avait disparu ainsi qu'un certificat de trente actions nominatives.

M. Galan, commissaire de police du 1er arrondissement, ouvrit aussitôt une enquête qui vient d'aboutir à la découverte des coupables.

Nous recevons, en effet, de Charleroi, la communication suivante :

La police de Charleroi a arrêté, à Dampremy, un homme et deux femmes, Noé François, Octavie Van de Casteel et Angèle Deonier.

Noé et son complice Van Bellingen, étaient parvenus à s'évader de la prison de Poissy, où ils étaient détenus pour vols, et s'étaient réfugiés en Belgique, amenant avec eux Octavie Van de Casteel et Angèle Deonier. Ils firent cependant de fréquents voyages en France.

Dans la nuit du 11 au 12 janvier, ils se rendirent à Tourcoing pénétrèrent dans les bureaux d'une filature, fracturèrent le coffre-fort et emportèrent 13.000 francs.

La police française ouvrit une enquête et, informée que les escarpes s'étaient réfugiés à *Dampremy*, prévint la police de Charleroi, qui se rendit chez Van Bellingen, rue de Jumet. Ils n'y trouvèrent que son amie. Après l'avoir arrêtée, ils apprirent que l'autre couple habitait rue de Marchienne. La police cerna la maison et fit irruption dans la chambre de Noé. Celui-ci, encore au lit, n'eut pas le temps de se défendre. On découvrit dans la chambre, deux brownings chargés.

LA FETE DES MUTILES DU 25 JANVIER. — On nous prie d'insérer :

Le Comité d'organisation fait connaître aux nombreuses familles qui ont donné leur adhésion, que les places peuvent être retenues au siège social, 43, rue du Haze.

Il remercie les généreux donateurs qui ont bien voulu apporter leur aide matérielle à ceux qui n'ont pas hésité à verser leur sang pour bouter hors de France le Boche barbare, pour nous redonner notre « home » familial, pour permettre à notre industrie, à notre commerce, de reprendre la lutte économique.

« Donner aux mutilés », ce n'est pas faire la charité, c'est accomplir un devoir, et toutes les familles, par leur participation, ne font qu'honorer les familles françaises les plus éprouvées.

SEANCES LITTERAIRES ET MUSICALES A L'INSTITUTION DU SACRE-CŒUR. — On nous prie de rappeler que des séances littéraires et musicales auront lieu, dans la salle des fêtes de l'Institution du Sacré-Cœur, les dimanches 30 janvier à 16 heures et lundi 31 janvier, à 17 heures.

Les élèves interpréteront à chacune de ces séances « Le Bourgeois Gentilhomme », comédie de Molière, avec intermèdes, et « Joseph », opéra de Méhul.

On peut retirer à l'avance des cartes d'entrée, en s'adressant à M. l'abbé Brousse, ou aux concierges.

COURS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AUX DAMES ET AUX JEUNES FILLES. — On nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous signalons particulièrement aux mères de famille et aux jeunes filles les deux conférences que M. le chanoine Thamiry, doyen de la Faculté de théologie de Lille, doit donner très prochainement à Tourcoing sur le « Spiritisme ». Les doctrines et les pratiques qui circulent sous ce nom continuent à faire de nombreuses victimes. On sera heureux d'entendre sur ce sujet une parole informée et autorisée.

La première conférence aura lieu vendredi prochain 21 janvier, à 10 heures, au Pensionnat de l'Immaculée-Conception, place Notre-Dame. Le Comité y invite toutes les dames et jeunes filles désireuses de s'instruire sur ce sujet.

RECONSTITUTION DE L'USINE A GAZ. — Comme il a été dit à la réunion du Conseil municipal le mardi 18 courant, une partie des fours démolis par les Allemands en octobre 1918 est enfin rétablie et mise en service; dans quelques jours, quand ces fours seront bien réglés et qu'ils auront pris la température voulue, l'usine à gaz sera à même de donner satisfaction à toute la clientèle.

A cette occasion, la Compagnie exprime tous ses remerciements aux abonnés qui lui sont restés fidèles pendant la période difficile durant laquelle ils ont souffert du manque de pression; cependant ils ne pourront jamais se rendre compte des difficultés traversées par l'usine pendant ces deux années pour pouvoir émettre la quantité de gaz qu'elle a pu donner.

S'il y a maintenant des abonnés qui ne sont pas entièrement satisfaits de leur éclairage ou chauffage, qu'ils veuillent bien s'adresser au Bureau, rue Carnot, 27, soit verbalement, soit par lettre, afin que la Compagnie puisse examiner les défauts et donner des conseils pour y remédier.

A LA GARE. — M. Léon-Henri Dhaisne, commis de 1re classe à la gare principale de Tourcoing, est nommé chef de station à Capinghem-sur-la-Lys.

Toutes nos félicitations.

BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE. La « Lessive Jeanne d'Arc », la plus ancienne marque, restera la meilleure et la plus économique. 67814

LES CONFÉRENCES D'HIVER A LA MAISON DES ŒUVRES. — Aujourd'hui, jeudi, à 19 h. 30, la huitième des conférences d'hiver sera donnée par M. le chanoine Delsaux sur ce sujet : « Les enfants et la guerre ». Des projections accompagneront la conférence.

Les places de parterre et les fauteuils sont à retenir à la Librairie Catholique, 18, rue de Tournai. Les places des deux galeries sont gratuites. Les enfants non accompagnés de leurs parents ne sont pas admis.

PARAPLUIES ÉLÉGANTS et Bon Marché, Maison Pouget, 7 et 9, rue Saint-Jacques. 67316d

UNE ALERTE AUX POMPIERS. — Les pompiers étaient mandés par téléphone, mercredi, vers 17 h. 45, à la filature de coton de MM. Flipo, rue du Château.

Un court-circuit avait occasionné un commencement d'incendie dans un métier et un seau d'eau avait suffi à son extinction. Les pompiers n'eurent donc pas à intervenir.

Les dégâts sont insignifiants.

UN DISPARU. — Mme Desfrennes-Vollekindt, boulevard Descat, à Tourcoing (Blanc-Seau), serait reconnaissante aux anciens soldats du 87e rég. d'inf. ayant connu le sous-lieutenant Louis Vollekindt, tombé à la Haraze (Bois de la Gruerie), le 31 décembre 1914, de se faire connaître afin qu'elle puisse obtenir quelques renseignements.

FEUILLETON du « JOURNAL DE ROUBAIX » du 20 janvier 1921 — N° 65.

IDYLLE NUPTIALE

Par Madame CARO

— Pierre, mari à moi... vous pas toucher mari à moi.

Jacqueline, amusée, répliqua :

— Pierre, frère à moi... moi aider Rina à soigner frère à moi...

Pierre riait du conflit. Au bout de quelques instants, il s'informa d'Antoine.

— Absent...

— Quelque nouvelle aventure, sans doute?

— J'en ai peur...

— Heureux gaillard!... Il s'en donne à cœur joie des plaisirs de son âge... Il n'est pas un pauvre grabataire comme moi, un misérable galérien, qui n'ai pas, après tout, mérité de l'être plus que lui...

Gilbert hocha tristement la tête :

— Attendons la fin!... Qui sait ce que lui réserve l'avenir, pauvre garçon!

A la Tour d'If, Jacqueline trouva sa mère fort énervée de son absence ; un peu de fièvre était revenue et l'appétit manquait. Jacqueline n'osa lui parler de son prochain départ pour Paris, bien que Gilbert lui en eût donné le conseil. Elle promit, au contraire, de revenir le lendemain, à la condition que sa mère consentît à manger et fût docile aux soins de la bonne Manon.

En rentrant à l'Abbaye aux Eliges, Gilbert et Jacqueline trouvèrent Antoine joyeux et expansif ; il anima le dîner de sa gaieté exubérante, conta des histoires, des rencontres drolatiques avec une verve un peu grosse mais amusante, qui arracha plus d'une fois un sourire à Jacqueline. Gilbert plaisanta son frère sur ses escapades de vieil écolier ; une [illegible] se cachait sous le ton de la plaisanterie, Antoine ne s'y trompa point et en fit la remarque avec bonne humeur :

— Pourquoi prendre ces airs de pédant? Cela ne te sied pas, petit frère... La sagesse t'est trop facile, à toi, qui a collectionné toutes *les félicités de ce monde : il est doux* d'être sage quand on a une Jacqueline pour garde-fou.

Jacqueline, rouge jusqu'aux tempes, baissait la tête avec confusion, Gilbert aussi s'était assombri : pourquoi n'étaient-ils pas heureux, comme tous l'imaginaient? Il enviait presque la grossière facilité d'Antoine à se *contenter de plaisirs faciles, sans raffinement* ni subtilité de sentiment. Aimer une jeune et savoureuse beauté sans lui demander rien de plus que d'être belle, pourquoi cela ne lui suffisait-ils pas?... Pourquoi avait-il toujours méprisé cette forme avilie du bonheur, et placé si haut son rêve?

Ils étaient devenus tristes subitement. Jacqueline et lui, et la verve d'Antoine restait impuissante à les distraire. Le dîner fini, ils proposèrent à madame Arradon de passer la soirée auprès d'elle ; elle refusa.

— J'ai, dit-elle, une santé fort ébranlée, qui exige un grand repos, et je ne parviens à vaincre mes cruelles insomnies qu'à la condition de vivre dans le silence et la solitude.

Sa voix un peu rauque, la mobilité inquiète de son regard, *frappèrent Jacqueline* : elle soupçonna de quelle façon sa belle-mère entendait le recueillement et n'insista pas. Gilbert l'observait avec inquiétude, cherchant à deviner ses sentiments ; il pensait combien effrayante devait lui apparaître la vie dans sa lamentable famille, sans le tout-puissant réconfort de l'amour. Leurs regards se rencontrèrent, il lui sourit :

— Quand j'aurai conduit ma mère à son appartement, je vous rejoindrai, si vous voulez, sur la terrasse comme hier...

— Venez plutôt me rejoindre en haut dans boudoir... Je suis un peu fatiguée...

— Très volontiers... Voulez-vous que je vous porte quelques livres?...

— Je vous sen serais bien reconnaissante.

— Quels livres désirez-vous ?

— Ceux qu'il vous plaira de choisir pour moi.

— Ne sauriez-vous avoir une préférence?

— Je ne connais rien ; sauf l'Ecriture sainte, quelques vies de saints et des récits de voyages, je n'ai rien lu... Ce serait une grande bonté de me guider dans mon choix...

— Je m'en ferai un plaisir.

La soirée s'écoula paisible, la plus heureuse qu'ils eussent passée depuis leur triste mariage. Gilbert lut à haute voix certains passages de ses livres favoris : Jacqueline saisissait vite, s'enthousiasmait, ses yeux brillaient, un rayonnement la transfigurait, et Gilbert jouissait ineffablement de la voir frémir à l'unisson des sensations exquises où le jetaient lui-même nos grands écrivains.

Cette soirée si douce, ils eurent la témérité de la recommencer et ne retrouvèrent plus le tranquille enchantement qui les avait ravis, soit que le choix du poète eût été cette fois imprudent, ou qu'une inquiète avidité de bonheur, développée au contact de leur double présence, les rendît l'un et l'autre plus accessibles à de poignants retours sur leur destinée. Il arriva à plusieurs reprises à Gilbert d'arrêter brusquement la lecture, se trouvant incapable d'exprimer, sans révéler une faiblesse dont il rougissait, les déchirements d'un cœur cruellement déçu, ou le sanglot désespéré d'amants séparés par la mort, et moins encore l'hymne glorieux de l'amour triomphant.

Jacqueline, alors, subitement pâlie, courbait la tête, devinait le drame de ses pensées; si elle s'enhardissait à jeter furtivement vers lui un timide regard elle se sentait repoussée, glacée par la contraction douloureuse de son visage, le pli amer de ses lèvres. Il la méprisait ; ce mépris, senti et perçu, refoulait en son âme craintive l'attendrissement prêt à naître, l'aveu de tendresse prêt à jaillir.

Le soir suivant, ils n'osèrent affronter les poètes et noyèrent dans une sage lecture d'histoire, l'excessive et dangereuse vibration de leurs nerfs.

Quelques jours passèrent. Jacqueline allait régulièrement à la Tour d'If, et le reste du temps ne quittait guère l'Abbaye. La régularité monotone de la vie faisait paraître le temps plus court et berçait la routine amère de ses pensées, sans réussir à l'y soustraire. Autour des jeunes époux, la vie s'agitait en de médiocres, insignifiants incidents, tantôt madame Arradon se disait malade, refusait de descendre pour le repas et souvent même fermait sa porte à ses fils. D'autres fois, c'était Antoine qui disparaissait tout un jour, puis revenait joyeux, la bourse plate, laissant entendre à demi-mot, que son sort était singulièrement digne d'envie. Sauf l'inapaisable tourment de s'être aliéné l'estime et le cœur de son mari, Jacqueline se fût trouvée heureuse dans cet écoulement tranquille des heures, mais cette poignante douleur lui était toujours présente, toujours plus amère, à mesure que Gilbert lui devenait plus cher.

Les lettres mêmes d'Henriette, celles de Georges ne lui apportèrent pas une pleine joie; délivrés de leurs pressants soucis, ils semblaient heureux, pleins d'espoir en l'avenir. Mais ni l'un ni l'autre ne se doutait du prix dont elle avait payé leur libération, qu'ils avaient acceptée avec grand contentement, sans reconnaissance excessive, comme un service facile à rendre et qui coûte peu à celui qui le rend. Elle avait eu, à la lecture de leurs lettres, un léger sentiment de déception, et senti peser plus lourdement le cruel malentendu qui avait élargi la distance entre Gilbert et elle. Et le soir, dans la chambre aux tentures roses, voilées de guipures blanches, elle avait versé des larmes de découragement et de fatigue. Chaque matin, sa première pensée en s'éveillant, fervente comme une prière, était celle-ci : Peut-être qu'aujourd'hui quelque chose arrivera ! Cette chose attendue, espérée avec passion, n'arrivait pas; mais elle vivait de l'attente et, si mutilée, incomplète et douloureuse que fût sa vie, elle ne l'eût changée contre aucune autre, *tant qu'il lui restait une lueur d'espérance.* Que Gilbert fût dur, qu'il la fît souffrir, elle acceptait tout, pourvu seulement qu'il vécût près d'elle.

XVI.

Il avait été convenu que Gilbert et Jacqueline accompliraient le voyage projeté à Paris dès que madame de Galesnes pourrait *reprendre sa vie habituelle.* Le moment était venu où sa longue convalescence, coupée de complications et de rechutes, lui avait permis de descendre dîner dans la salle à manger. Pour célébrer cette heureuse fête, Gilbert et Jacqueline avaient été retenus à la Tour d'If, ainsi que Manon du Lac, qui, depuis le départ de Jacqueline, remplissait les devoirs de maîtresse de maison, et obtenait les éloges mêmes de la bouche parcimonieuse de son cousin. On dînait de bonne heure à la Tour d'If, et la soirée était peu avancée quand madame de Galesnes s'étant retirée chez elle, Gilbert monta en voiture avec sa femme pour retourner à l'Abbaye. La soirée était douce et belle, caressée par une fraîche brise marine ; des senteurs de printemps, de vie nouvelle, flottaient dans l'air par vagues légères, mêlées à l'arome salé de la mer. Au ciel très pur, d'un bleu sombre, la multitude des étoiles semblait palpiter d'une mystérieuse joie de vivre. Gilbert et Jacqueline étaient silencieux, en proie, tous les deux, à la même douloureuse tentation d'aimer, à la même volupté cruelle d'être l'un près de l'autre, se frôlant au moindre choc de la voiture et séparés pourtant. A mi-route du retour, Gilbert s'irrita du malaise qu'il ne pouvait vaincre et d'un silence que ni lui ni elle ne savait rompre, car le même amour méconnu et souffrant était dans chacun de leurs cœurs, les mêmes mots de douleur et de tendresse passionnée assiégeaient leurs lèvres, et ni lui ne voulait, ni elle n'osait se livrer au mouvement impérieux de leurs cœurs.

Il arrêta le cheval, jeta les rênes au valet de pied, *et se tournant vers sa femme :*

— Je vais rentrer par les falaises, je n'ose vous offrir de partager ma promenade.

— Si vous le permettez, je vous accompagnerai... la nuit est si belle !

Sans répondre, il lui offrit la main pour descendre et prit à travers champs, dans la direction de Saint-Lunaire ; le souvenir le hantait d'avoir fait ce même trajet, seul, le soir de ses noces ; chaque fossé, chaque barrière, les chemins creux et les bois lui rappelaient une souffrance, un déchirement, une rage. Là, sur cette pierre enchâssée d'épaisses touffes de bruyères, il s'était laissé tomber, pliant sous le chagrin, ce coin de champ lui rappelait un cri d'agonie qui avait troublé la paix nocturne et l'avait effrayé lui-même par l'intensité de douleur qu'il révélait inconsciemment ; cette barrière, il l'avait franchie d'un élan pour courir dans un désordre de folie, la haine au cœur, avec une fureur de vengeance, jusqu'à la haute falaise où la mort l'avait tenté, lui avait souri, où l'appel étourdissant des vagues glauques avait failli l'entraîner dans l'incessant tourment de l'abîme. Il s'arrêta, abaissa ses regards sur la mer assoupie au caressant murmure, sur la grève que l'écume légère brodait de pâleurs lumineuses. Jacqueline près de lui, immobile comme lui, les yeux fixés sur l'espace infini, respirait l'haleine vive et pure de la mer, le front rafraîchi par les souffles du large. Gilbert lui montra du doigt, tout au bas des roches déchirées, la grève que balayait le flot, et, d'une voix altérée, il dit :

— Ici, le soir de mes noces, je suis venu et j'ai souhaité de mourir... Pourquoi ne me suis-je pas tué?... Cela aurait mieux valu pour tous deux!

(A suivre.)